

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.3

Numéro de référence : 2008-0411
Demande : Modifications au formulaire de déclaration des spécifications du produit
Produit : Insecticide de qualité technique deltaméthrine
Numéro d'homologation : 18092
Matière active (m.a.) : Deltaméthrine
No de document de l'ARLA : 1733252

Contexte

L'insecticide de qualité technique deltaméthrine (n° d'homologation 18092) a été homologué pour la première fois en 1984.

But de la demande

Cette demande vise à mettre à jour les spécifications de l'insecticide de qualité technique deltaméthrine (n° d'homologation 18092).

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : deltaméthrine

Nom chimique (IUPAC) : (1*R*,3*R*)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de (*S*)-cyano-3-phénoxybenzyle

Nom chimique (CAS) : (1*R*,3*R*)-3-(2,2-dibromoéthényl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de (*S*)-cyano(3-phénoxyphényl)méthyle

Propriétés de l'insecticide de qualité technique deltaméthrine :

Propriété	Résultats
Couleur et état physique	Cristaux incolores
Concentration nominale	99,5 %
Odeur	Inodore
Masse volumique	0,5 g/cm ³
Pression de vapeur	1,24 × 10 ⁻⁵ mPa
pH	5,9 dans une solution aqueuse à 1 %
Solubilité dans l'eau	<0,002 mg/L
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol-eau	log <i>K</i> _{oe} = 4,6 à 25 °C

Les exigences en matière de données sur les propriétés chimiques de l'insecticide de qualité technique deltaméthrine sont satisfaites.

Évaluation sanitaire

Les changements apportés aux spécifications du produit n'ont aucun impact sur le profil toxicologique de l'insecticide de qualité technique deltaméthrine.

Ni l'augmentation de la quantité de matière active ni la réduction des impuretés dans la formulation de l'insecticide de qualité technique deltaméthrine n'entraînera une augmentation significative des résidus de deltaméthrine dans les cultures traitées, car toute éventuelle modification de la garantie de la matière active dans les préparations commerciales de deltaméthrine serait minimale. En conséquence, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition par voie alimentaire. La modification des spécifications du produit n'occasionnera donc pas un risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise.

Évaluation de la valeur

Une telle évaluation n'est pas requise.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements disponibles concernant l'insecticide de qualité technique deltaméthrine et a déterminé que ceux-ci étaient suffisants pour appuyer la mise à jour des spécifications du produit.

Références

Aucune

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.